

délibération :
D_2017_11_5

L'an deux mille dix sept , le vendredi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 06 Novembre 2017

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 20

**Objet : Sécurisation d'urgence
de l'Eglise****Pouvoirs :**

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur TROUSSICOT Franck

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, suite aux travaux de dévégétalisation de l'église de Mouthiers-Sur-Boëme, un affaissement de la charpente sous l'une des couvertures en tuiles a été observé, au niveau du transept Nord. Dans l'attente d'un avis prononcé des services départementaux du patrimoine et de l'architecture de l'Etat, des mesures provisoires ont été prises en attendant la sécurisation de l'édifice et d'un diagnostic plus poussé, avant les travaux.

Par arrêté du Maire en date du 27 octobre 2017, l'Eglise a été fermée provisoirement afin de garantir la sécurité des usagers. Suite aux différents échanges avec la DRAC et un architecte du patrimoine, 2 options sont proposées:

- Sécurisation d'urgence et réouverture de l'église puis lancement d'un diagnostic plus poussé ;
- Maintien de l'arrêt de fermeture jusqu'à réalisation des travaux, peut prendre plusieurs mois car cela nécessite une étude globale de l'édifice.

Avec le souci de permettre une réouverture dans les meilleurs délais, il est proposé de sécuriser dans un premier temps la charpente par un étaieement et de retenir la proposition de l'entreprise BELLY pour un montant de 5 475,60 € TTC (8 150 € TTC pour l'entreprise Charrier). Des aides techniques et financières auprès de la DRAC seront demandées pour ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

| Organisme | Taux de Subvention | Montant demandé : |
|-----------------|--------------------|-------------------|
| DRAC | 35 % | 1 916,46 € |
| Autofinancement | 65 % | 3 559,14 € |
| TOTAL | 100 % | 5 475,60 € |

AR PREFECTURE

016-211602362-20171110-D_2017_11_S-DE
Reçu le 21/11/2017

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE de mettre en sécurité l'église et retient l'offre de l'entreprise BELLY ;
- SOLLICITE une aide financière de la DRAC pour un soutien financier à hauteur de 35 % du montant ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 21 NOV. 2017

Le Maire,

Michel CARTERET.

